

**SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »
COMPTE RENDU**

Séance du Comité syndical du 28 septembre 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Date de la convocation

07 septembre 2016

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016
2. QUESTIONS DIVERSES
 - SECURITE INFORMATIQUE – INTERVENTION ANSSI
3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 8 SEPTEMBRE 2016
4. RAPPORT D'ACTIVITES TELOISE 2015
5. RAPPORT D'ACTIVITES OISE NUMERIQUE 2015
6. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX N°2
7. RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017
9. DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2016
10. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2016
11. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 19 JANVIER 2017

12. ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

13. MISE A JOUR DES ZONES AMII ET RIP 2 DE L'OISE ET ACCELERATION VERSION 4 DU PROGRAMME OISE THD

14. AVENANT N°7 MARCHE DE TRAVAUX 1 ET AVENANT N°1 MARCHE DE TRAVAUX 2 GROUPEMENT AXIONE-BYES-SOBECA

15. AVENANT N°12 – CONVENTION DSP – TELOISE

16. CONVENTION QUADRIpartite ENEDIS-SE60-SMOTHD-OISE NUMERIQUE POUR UTILISATION DE SUPPORTS ELECTRIQUES ET THD POUR LA VIDEOSURVEILLANCE (Commune de LAMORLAYE)

17. AVENANT N°4 – CONVENTION DSP – OISE NUMERIQUE

18. ACTUALISATION DES STATUTS N° 7 A L'ISSUE DES MODIFICATIONS INTERVENUES LE 01 JANVIER 2017 POUR LES COMMUNES ET LES EPCI DE L'OISE

19. RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2016 - SMOTHD

20. QUESTIONS DIVERSES

Présents avec voix délibérative (s) :

DEPARTEMENT DE L'OISE :

Jérôme BASCHER, Nadège LEFEBVRE

MEMBRES DE DROIT :

COMMUNES :

Mathieu LOURY (BOISSY-FRESNOY), Philippe LECOT (BOULLARRE), Benoît HAQUIN (BREGY), Jean-Paul RYCHTARIK (CHEVREVILLE), Yves BERENGER (CUIGY-EN-BRAY), Daniel FABRY (ESPAUBOURG), Daniel BOURGOIS (FRESNOY-LE-LUAT), Michel ISAMBART (LABOSSE), Nadège LEFEBVRE (LACHAPELLE-AUX-POTS), Ramon PEREZ (LALANDE-EN-SON), Jean-Pierre ROUILLON (LE VAUROUX), Jean-Claude VIEL (MACHEMONT), Jean-Paul DOUET (MONTAGNY-SAINTE-FELICITE), Richard KUBISZ (PEROY-LES-GOMBRIES), Marie-Laure PICARD (PIMPRESZ), Jean-Guy LETOFFE (RIBECOURT-DRESLINCOURT), Henri BABIAUD (ROCQUEMONT), Yvon DELAHAYE (ROUSSELOY), Nathalie LALOUP (SAINT-AUBIN-EN-BRAY), Alain LEVASSEUR (SAINT-GERMER-DE-FLY), Yvan HARDIVILLEZ (SAINT-LEU-D'ESSERENT), Daniel LEFRANC (SILLY-LE-LONG), Martine LOBIN (TRUMILLY), Philippe PIAU (VARINFROY), Guy SALAÜN (VERSIGNY) et Patrice TOMBOIS (VILLEMBRAY).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CREVECOEUR-LE-GRAND :

Eric TRIBOUT (CATHEUX), Yvette PARMENTIER (CROISSY-SUR-CELLE), Didier CORNET (FONTAINE-BONNELEAU), Mathieu BOUREUX (LE GALLET) et Erick MULLOT (LUCHY).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Edwige HAUDIQUERT (BAZANCOURT), Joël HUCLEUX (BOUTAVENT-LA-GRANGE), Christian CHOQUENET (CRILLON), Denis ANCELIN (ESCLES-SAINT-PIERRE), Dominique DURAND (FONTENAY-TORCY), Fabienne CUVELIER (GAUDECHART), Jean-Baptiste VANHOUCHE (GLATIGNY), Jean-Paul TRIBAUDEAUT (GRANDVILLIERS), Joël BERNARDIN (GREMEVILLERS), Aleth BELIARD (HAUTE-EPINE), André LEVASSEUR (HECOURT), Claude CIRET (HETOMESNIL), Christine ORTEGAT (LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL), Jean ZIOLO (LANNOY-CUILLERE), Denis DORMOY (LE HAMEL), Eric FRONTICE (LOUEUSE), Yann BOUVIER (MARTINCOURT), Philippe VAN OOTEGHEM (MOLIENS), Pascal BOUTELEUX (MONCEAUX-L'ABBAYE), Claude MOMMER (SAINT-ARNOULT), Gérard DEVAMBEZ (SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE), Lionel BOUCHART (SARNOIS), Christian GAVELLE (SENANTES), Jean-Claude MERCIER (SOMMEREUX), Patrice PEYROUNET (SULLY), Philippe FOURNOT (VILLERS-SUR-BONNIERES) et Patrick FOURNIER (WAMBEZ).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RURALOISE :

Patrick CORBEL (BLAINCOURT-LES-PRECY), Eric BRETON (MELLO), Philippe ELOY (PRECY-SUR-OISE) et Stéphane KRAKOWSKI (VILLERS-SOUS-SAINT-LEU).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILLENNE :

Didier BRICHE (GOUVIEUX), Daniel DRAY (LA CHAPELLE-EN-SERVAL) et Jean-Pierre LEMAISTRE (PLAILLY).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :

Marinette CAROLE (BAZICOURT), Bernard CORLAY (MONCEAUX), Jean-Paul DREVILLE (SACY-LE-GRAND) et Marie-Claire VERCRUYSSSE (SAINT-MARTIN-LONGUEAU).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :

Valéry BEAUVISAGE (BEAUMONT-LES-NONAINS), Dominique TOSCANI (BORNEL), Hugues DE LEON (MERU) et Brigitte MAHEU (VILLOTRAN).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :

Dominique QUIN (JAULZY).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 FORETS :

Marie-Laure ECREPONT (CHAMANT), Maurice OUERFELLI (FLEURINES) et Nathalie LEBAS (SENLIS).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRECHE ET DE LA NOYE :

Roger BRELIVET (ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN), Marie-Line DUFRESNES (ANSAUVILLERS), Bernard PELOU (BACOUËL), Nicole CORDIER (BONNEUIL-LES-EAUX), Francis MENU (BUCAMPS), Jacques TAVEAU (CHEPOIX), Catherine SABBAGH (FROISSY), Dominique PETREZ (HARDIVILLERS), Jean-Yves GOSSET (LE MESNIL-SAINT-FIRMIN), Jean-Louis CASTIER (LE QUESNEL-AUBRY), Jean-Marie BERLY (OURSÈL-MAISON), Jean-Pierre LAFFINEUR (PUITS-LA-VALLEE), Nadine GUIGOT (THIEUX) et Jean-Pierre POSTEL (TROUSSENCOURT).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :

Christine MARIENVAL (ANSACQ), Christophe BRIOT (BREUIL-LE-SEC), Serge LAMBERT (CLERMONT), Alain RANDON (ETOUY), Fabien METROT (LAMECOURT), Salim LTEIF (MOUY) et Catherine SEREIN-BODCHON (NOINTEL).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :

Bernard PICCOLI (LAIGNEVILLE), Thierry BALLINER (LIANCOURT) et Yves NEMBRINI (LIANCOURT).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE :

Pierre DESLIENS (ABBECOURT), Laurent SERRUYS (BERTHECOURT), Michel VEREECKE (CAUVIGNY), Jean-Yves FRANC (CROUY-EN-THELLE), Daniel URCOURT (ERCUIS), Michèle BRICHEZ (HONDAINVILLE), Mathieu SMETRYNS (LABOISSIERE-EN-THELLE), Alain GELON (LE MESNIL-EN-THELLE), Alain ARNOLD (MONTREUIL-SUR-THERAIN), Joseph KARST (PUISEUX-LE-HAUBERGER), Dominique DUBAIL (PUISEUX-LE-HAUBERGER), Jean-Marc PHILIPPE (SAINT-SULPICE), Michel ORSOLLE (SAINT-SULPICE), Bruno DONDELLE (SILLY-TILLARD) et Nicole ROBERT (ULLY-SAINT-GEORGES).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :

Jean-Claude GOUT (FRESNIERES) et Marc D'ARRENTIERES (NEUFVY-SUR-ARONDE).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :

David BANTIGNY (FLAVY-LE-MELDEUX), Guillaume DOISY (FRENICHES), Alain CARRIERE (GOLANCOURT) et Jeannot NANCEL (MUIRANCOURT).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :

Philippe TRUNET (CATILLON-FUMECHON), Jean Louis HENNON (COURCELLES-EPAYELLES), Hervé PAUCELLIER (LE PLESSIER-SUR-BULLES), Jean-Luc PAILLETTE (RAVENEL), Béatrice ROUSSEL (TRICOT), André RENAUX (WAVIGNIES), Nathalie POTELLE (WAVIGNIES) et Eric ROY (WELLES-PERENNES).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :

Sophie LEVESQUE (BOUBIERS), Pierre RAMBOUR (CHAUMONT-EN-VEXIN), Francis PAULIAN (FLEURY), Patrick MARIAUD (JAMERICOURT), Christophe AUBRY (JOUY-SOUS-THELLE), Jean-Pierre CHAINEAUD (LE MESNIL-THERIBUS), Pierre de CHEZELLES (LIERVILLE), Serge STEINMAYER (LOCONVILLE), Déborah HAMIER (THIBIVILLERS), Daniel ANDRE (THIBIVILLERS) et Laurent DESMELIERS (VILLERS-SUR-TRIE).

COMMUNAUTE DE COMMUNES RURALES DU BEAUVAISIS :

Philippe VAN WALLEGHEM (FOUQUEROLLES), Jean-François DUFOUR (LA NEUVILLE-EN-HEZ), Marie-Claude DEVILLERS (LAFRAYE), Jean-Jacques DEGOUY (LITZ), Henry ANDERSEN (REMERANGLES) et Jean-Paul TERNISIEN (VELENNES).

Membres associés:

ADICO : Jean-Pierre LEMAISTRE.

Représentés : (pouvoirs)

DEPARTEMENT DE L'OISE :

Edouard COURTIAL, Président du Conseil départemental donne pouvoir à Nadège LEFEBVRE, Vice-Présidente du Conseil départemental.

Patrice FONTAINE, Conseiller départemental donne pouvoir à Didier BRICHE, de la commune de GOUVIEUX.

Membres associés :

Eric de VALROGER du SDIS donne pouvoir à Edwige HAUDIQUERT, de la commune de BAZANCOURT.

Philippe ENJOLRAS du CCI de l'Oise, donne pouvoir à Roger BRELIVET, de la commune de ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN.

Alain STORCK de l'UTC donne pouvoir à Pierre DESLIENS de la commune d'ABBECOURT.

COMMUNES :

Geneviève DRELA déléguée de la commune de CAMBRONNE-LES-RIBECOURT donne pouvoir à Eric TRIBOUT délégué de la commune de CATHEUX.

Philippe RENARD délégué de la commune de LANDELLE donne pouvoir à Marie-Claude DEVILLERS déléguée de la commune de LAFRAYE.

Jean-Michel DUDA délégué de la commune de LE VAUMAIN donne pouvoir à Jean-Louis ROUILLON délégué de la commune de LE VAUROUX.

Frédéric TANGUY délégué de la commune de MAYSEL donne pouvoir à Jérôme BASCHER Président du SMOTHD.

Rémy CUELLE délégué de la commune de MONTMACQ donne pouvoir à Alain ARNOULD délégué de la commune de MONTREUIL-SUR-THERAIN.

Jean-François MOISAN délégué de la commune de PUISEUX-EN-BRAY donne pouvoir à Ramon PEREZ délégué de la commune de LANDE-EN-SON.

Valérie MERON déléguée de la commune de ROUVILLE donne pouvoir à Richard KUBISZ délégué de la commune de PEROY-LES-GOMBRIES.

Claude SERVAIS délégué de la commune de TRACY-LE-VAL donne pouvoir à Béatrice ROUSSEL déléguée de la commune de TRICOT.

Jean-Luc LASCHAMP délégué de la commune de VANDELICOURT donne pouvoir à Philippe PIAU délégué de la commune de VARINFROY.

Thierry TAVERNIER délégué de la commune de VILLERS-SAINT-GENEST donne pouvoir à Stéphane KRAKOWSKI délégué de la commune de VILLERS-SOUS-SAINT-LEU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CREVECOEUR-LE-GRAND :

Brigitte FLAMENT déléguée de la commune de CHOQUEUSE-LES-BENARDS donne pouvoir à Serge LAMBERT délégué de la commune de CLERMONT.

Régis LANGLET délégué de la commune de ROTANGY donne pouvoir à Mathieu BOUREUX délégué de la commune de LE GALLET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BASE AUTOMNE :

Serge CZERNIEJEWICZ délégué de la commune de BETHISY-SAINT-PIERRE donne pouvoir à Laurent SERRUYS délégué de la commune de BERTHECOURT.

Jean-Pierre DESMOULINS délégué de la commune de SAINTINES donne pouvoir à Jérôme BASCHER Président du SMOTHD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Guy MASSON délégué de la commune de BEAUDEDUIT donne pouvoir à Valéry BEAUVISAGE déléguée de la commune de BEAUMONT-LES-NONAIN.

Etienne CAUX délégué de la commune de BROMBOS donne pouvoir à Francis MENU délégué de la commune de BUCAMPS.

Laurent INGLARD délégué de la commune de HAUCOURT donne pouvoir à Aleth BELIARD déléguée de la commune de HAUTE-EPINE.

Gaëtane COUSSEMENT délégué de la commune de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY donne pouvoir à Nadège LEFEBVRE déléguée de la commune de LACHAPELLE-AUX-POTS.

Gilles NOTTEBOOM délégué de la commune de MORVILLERS donne pouvoir à Jeannot NANCEL délégué de la commune de MUIRANCOURT.

Daniel BISSCHOP délégué de la commune de ROTHOIS donne pouvoir à Yvon DELAHAYE délégué de la commune de ROUSSELOY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :

Robert DUVIGNON délégué de la commune de ARSY donne pouvoir à Marie-Line DUFRESNES déléguée de la commune de ANSAUVILLERS.

Hervé COSME délégué de la commune de CHEVRIERES donne pouvoir à Jacques TAVEAU délégué de la commune de CHEPOIX.

Charles POUPLIN délégué de la commune de ESTREES-SAINT-DENIS donne pouvoir à Jean-Paul DOUET délégué de la commune de MONTAGNY-SAINTE-FELICITE.

Sophie MERCIER déléguée de la commune de REMY donne pouvoir à Henry ANDERSEN délégué de la commune de REMERANGLES.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :

Michel JANTOLEK délégué de la commune de IVRY-LE-TEMPLE donne pouvoir à Claude CIRET délégué de la commune de HETOMESNIL.

Sylvie JULIE déléguée de la commune de VILLENEUVE-LES-SABLONS donne pouvoir à Guy SALAUN délégué de la commune de VERSIGNY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :

Daniel GUEGUEN délégué de la commune de BERNEUIL-SUR-AISNE donne pouvoir à Laurent SERRUYS délégué de la commune de BERTHECOURT.

Jean-Claude CORMONT délégué de la commune de COULOISY donne pouvoir à Jean-Louis HENNON délégué de la commune de COURCELLES-EPAYELLES.

Renaud BOURGEOIS délégué de la commune de CUISE-LA-MOTTE donne pouvoir à Yves BERANGER délégué de la commune de CUIGY-EN-BRAY.

Fabrice D'ARANJO délégué de la commune de MOULIN-SOUS-TOUVENT donne pouvoir à Michel ISAMBART délégué de la commune de LABOSSE.

Michèle BOURBIER déléguée de la commune de PIERREFONDS donne pouvoir à Dominique QUIN déléguée de la commune de JAULZY.

Eric BEGUIN délégué de la commune de SAINT-ETIENNE-ROILAYE donne pouvoir à Yvon HARDIVILLEZ délégué de la commune de SAINT-LEU-D'ESSERENT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :

Sandrine DA SILVA déléguée de la commune de BRENOUILLE donne pouvoir à Benoît HAQUIN délégué de la commune de BREGY.

Jean-Pierre BIELAWSKI délégué de la commune de LES AGEUX donne pouvoir à Thierry BALLINER délégué de la commune de LIANCOURT.

Valérie LEBOYER déléguée de la commune de RIEUX donne pouvoir à Jean-Guy LETOFFE délégué de la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRECHE ET DE LA NOYE :

Laurent TRIBOUT délégué de la commune de BEAUVOIR donne pouvoir à Catherine SABBAGH déléguée de la commune de FROISSY.

Jean-Pierre NIGRO délégué de la commune de LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE donne pouvoir à Christine ORGAT déléguée de la commune de LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL.

Jacques TEINIELLE délégué de la commune de NOYERS-SAINT-MARTIN donne pouvoir à Jean-Marie BERLY délégué de la commune de OURSEL-MAISON.

Brigitte DEGUEHEGNY déléguée de la commune de PLAINVILLE donne pouvoir à Marie-Laure PICARD déléguée de la commune de PIMPRESZ.

Patrice TRAËN délégué de la commune de VILLERS-VICOMTE donne pouvoir à Laurent DESMELIERS délégué de la commune de VILLERS-SUR-TRIE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :

Mathieu BARBERY délégué de la commune de NEUILLY-SOUS-CLERMONT donne pouvoir à Catherine SERIN-BODCHON déléguée de la commune de NOINTEL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE :

Michel LE TALLEC délégué de la commune de LE COUDRAY-SUR-THELLE donne pouvoir à Alain GELON délégué de la commune de LE MESNIL-EN-THELLE.

Gérard AUGER délégué de la commune de NEUILLY-EN-THELLE donne pouvoir à Marc d'ARRENTIERES délégué de la commune de NEUFVY-SUR-ARONDE.

Robert JOYOT délégué de la commune de PONCHON donne pouvoir à Philippe ELOY délégué de la commune de PRECY-SUR-OISE.

Patrick VONTHRON délégué de la commune de SAINT-FELIX donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée de la commune de HONDAINVILLE.

Philippe BOURLETTE délégué de la commune de THURY-SOUS-CLERMONT donne pouvoir à Nadine GUIGOT déléguée de la commune de THIEUX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

Bernard LECHOPIER délégué de la commune de BAILLEVAL donne pouvoir à Marinette CAROLE déléguée de la commune de BAZICOURT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :

Roger PARZYBUT délégué de la commune de AVRICOURT donne pouvoir à Bernard PELOU délégué de la commune de BACOUËL.

Guy GRIMAL délégué de la commune de CRAPEAUMESNIL donne pouvoir à Jean-Claude GOUT délégué de la commune de FRESNIERES.

Michel LEROY délégué de la commune de CUY donne pouvoir à Daniel URCOURT délégué de la commune de ERCUIS.

Daniel FORGET délégué de la commune de GOURNAY-SUR-ARONDE donne pouvoir à Didier BRICHE délégué de la commune de GOUVIEUX.

Yves FLON délégué de la commune de HAINVILLERS donne pouvoir à Joël BERNARDIN délégué de la commune de GREMEVILLERS.

Guillaume TRIBOUT délégué de la commune de MORTEMER donne pouvoir à Salim LTEIF délégué de la commune de MOUY.

Francis CORMIER délégué de la commune de ORVILLERS-SOREL donne pouvoir à Jean-Marie BERLY délégué de la commune de OURSEL-MAISON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :

Daniel HARDIER délégué de la commune de BEURAINS-LES-NOYON donne pouvoir à Patrick CORBEL délégué de la commune de BLAINCOURT-LES-PRECY.

Andrée BERTON déléguée de la commune de FRETOY-LE-CHATEAU donne pouvoir à Daniel BOURGEOIS délégué de la commune de FRESNOY-LE-LUAT.

Didier WATTIAUX délégué de la commune de LARBROYE donne pouvoir à Jean ZIOLO délégué de la commune LANNOY-CUILLERE.

Michel KUBLER délégué de la commune de LE PLESSIS-PATTE-D'OIE donne pouvoir à Jean-Louis CASTIER délégué de la commune de LE QUESNEL-AUBRY.

Olivier GRIOCHE délégué de la commune de PASSEL donne pouvoir à David BANTIGNY délégué de la commune de FLAVY-LE-MELDEUX.

Yves BUTIN délégué de la commune de VILLESELVE donne pouvoir à David BANTIGNY délégué de la commune de FLAVY-LE-MELDEUX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :

Serge VANDEWALLE délégué de la commune de LIEUVILLERS donne pouvoir à Jean-Jacques DEGOUY délégué de la commune de LITZ.

Philippe TOURTE délégué de la commune de PLAINVAL donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE délégué de la commune de PLAILLY.

Nicolas SAINTE-BEUVE délégué de la commune de ROUVILLERS donne pouvoir à Dominique DUBAIL délégué de la commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :

Annie MANSARD déléguée de la commune de BOISSY-LE-BOIS donne pouvoir à Nicole CORDIER déléguée de la commune de BONNEUIL-LES-EAUX.

Jacques GHESQUIERE délégué de la commune de FAY-LES-ETANGS donne pouvoir à Didier CORNET délégué de la commune de FONTAINE-BONNELEAU.

Christiane RENAULT déléguée de la commune de PORCHEUX donne pouvoir à Joseph KARST délégué de la commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RURALES DU BEAUVAISIS :

Béatrice LEJEUNE déléguée de la commune de BAILLEUL-SUR-THERAIN donne pouvoir à Jean-Paul DOUET délégué de la commune de MONTAGNY-SAINTE-FELICITE.

L'an deux mille seize et le 28 septembre à 17h30, le Comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'hémicycle du Conseil départemental de l'Oise, sous la présidence de Jérôme BASCHER.
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mathieu LOURY a été nommé secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 juin 2016

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016,

Vu le procès-verbal de la séance du comité syndical du 30 juin 2016,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016.

2. QUESTIONS DIVERSES

SECURITE INFORMATIQUE – INTERVENTION ANSSI

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 8 SEPTEMBRE 2016

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibérations des 24 septembre 2015, 31 mars 2016, 30 juin 2016 et en particulier son article 9-2 ;

Il est rendu compte des travaux du bureau syndical du 8 septembre 2016 exercés par délégation du comité syndical :

DECISIONS DU BUREAU DU 8 SEPTEMBRE 2016

DECISION N° BS2016-09-08-01	CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES COMMUNES D'ANSAUVILLERS – APREMONT – AUMONT EN HALATTE – BERTHECOURT – BLACOURT – BRESLES – BRUNVILLERS LA MOTTE – CHELLES – COULOISY – COURTEUIL – CRILLON – CUISE LA MOTTE – ESTREES ST DENIS – FERRIERES – FONTAINE LAVAGANNE – GANNES – GODENVILLERS – GREMEVILLERS – HEMEVILLERS – HODENC EN BRAY – JAULZY – LA CHAPELLE AUX POTS – MAIGNELAY MONTIGNY – MARSEILLE EN BEAUVAISIS – MONTREUIL SUR BRECHE – OUDEUIL – PIERREFONDS – RAVENEL – ROTHUIS – RULLY – SAINT AUBIN EN BRAY – SAINT ETIENNE ROILAYE – SAINT MARTIN LONGUEAU – SAINT MAUR – SAINT OMER EN CHAUSSEE – THIEULOUY SAINT ANTOINE – TROSLY BREUIL – VILLENEUVE SUR VERBERIE – VILLERS SUR BONNIERES – WELLES PERENNES	unanimité
DECISION N° BS2016-09-08-02	CONVENTION TRITPARTITE AVEC LA SICAE-OISE, LA COMMUNE D'ANGICOURT ET LE SMOTHD RELATIVE À L'USAGE DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN FIBRES OPTIQUES SUR SUPPORTS DE LIGNES AERIENNES	unanimité
DECISION N° BS2016-09-08-03	AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS FINANCIERES ETABLIES AVEC LES COMMUNES DE CHIRY OURSCAMP ET ESPAUBOURG – REPORT TRAVAUX EN 2017	unanimité
DECISION N° BS2016-09-08-04	AVENANT N° 6 AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DE L'OISE – Groupement Axione-Bouygues Energies Services-Sobeca	unanimité
DECISION N° BS2016-09-08-05	CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL	unanimité
DECISION N° BS2016-09-08-06	PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2016	unanimité
DECISION N° BS2016-09-08-07	AGREMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE	unanimité

Le Comité syndical,

PREND ACTE, des décisions prises par le Bureau syndical du 08 septembre 2016.

4. RAPPORT D'ACTIVITES TELOISE 2015

Vu les articles L.1411-3 et L.1413-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvés par délibérations du 6 juin 2013 et modifiés par délibérations du 3 octobre 2013, du 24 septembre 2015, du 31 mars 2016 et du 30 juin 2016,

Considérant que la société TELOISE est actuellement délégataire d'un contrat de concession relatif à la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure départementale de télécommunications,

Considérant que depuis la signature de la convention initiale en février 2004, **9 avenants successifs, sur la période 2005-2015**, sont venus apporter :

1 et 2) - une complétude dans la couverture haut débit (résorption des zones blanches par le programme NRA-ZO, construit par le Département et remis en gestion au délégataire) ;

3) - l'initiation de raccordement optique à très haut débit (raccordement des collèges et d'entreprises, ainsi que de bâtiments du Conseil général) ; l'autorisation d'une activité accessoire hors territoire concédé ;

4, 5 et 6) - la préparation des déploiements des futurs réseaux FttH qu'ils soient d'initiative publique ou privée (réutilisation du réseau TELOISE pour interconnecter les NRO, accès à ses fourreaux)

7) - des améliorations financières conséquentes au bénéfice du délégant (TRI conventionnel ramené à 12,82%, participation privée augmentée de 2 millions d'euros, création d'un fonds de réserve, indemnisation de la valeur nette comptable non amortie des biens de retour) ;

8 et 9) – l'adaptation de la grille tarifaire notamment pour la cession d'IRU au SMOTHD, dans le cadre du programme départemental du déploiement du THD.

Vu le rapport présenté par TELOISE, retraçant les activités du réseau d'intérêt public durant l'année 2015 joint en annexe,

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux a été chargée d'examiner ce rapport le 22 septembre 2016,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, de la communication du rapport annuel 2015 de la société concessionnaire TELOISE joint en annexe

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

5. RAPPORT D'ACTIVITES OISE NUMERIQUE 2015

Vu les articles L.1411-3 et L.1413-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvés par délibérations du 6 juin 2013 et modifiés par délibérations du 3 octobre 2013, du 24 septembre 2015, du 31 mars 2016 et du 30 juin 2016,

Considérant que depuis la signature de la convention initiale en mars 2014, **2 avenants** ont été établis :

1 – en 2014 : le bureau syndical par décision du 30 octobre a validé un premier avenant portant sur une nouvelle charte graphique, les modalités de communication et les conditions de réception des ouvrages qui a été signé par le Président de Oise Numérique le 5 juin 2015 ;

2 – en 2015 : le bureau syndical par décision du 22 juin a adopté le nouveau modèle de Garantie à Première Demande (GAPD). Le Président de Oise Numérique a signé ce document le 25 septembre 2015, et a transmis la GAPD au syndicat le 10 décembre 2015.

Vu le rapport présenté par OISE NUMERIQUE, retraçant les activités du réseau d'intérêt public durant l'année 2015 joint en annexe,

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux a été chargée d'examiner ce rapport le 22 septembre 2016,

Considérant que le rapport du délégataire nécessite des compléments d'information concernant un certain nombre d'éléments exigés par le contrat,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, de la communication du rapport annuel 2015 de la société concessionnaire OISE NUMERIQUE joint en annexe,

DEMANDE à Oise Numérique de fournir les éléments d'information prévus au contrat tels que précisés dans le document joint en annexe.

6. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX N°2

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1425-1,

Vu les articles 14, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert, dans le cadre d'un marché à bons de commande,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du syndicat mixte Oise Très Haut Débit,

Vu la décision du bureau syndical n°B2013-11-07-04 du 7 novembre 2013, relative à l'attribution du premier marché de travaux du réseau d'initiative publique à Très Haut Débit de l'Oise,

Considérant que la mise en œuvre du réseau Oise THD a été initiée sous maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP) et que sa construction est réalisée pour les quatre premières années, par le biais d'un marché de travaux à bons de commande qui a été notifié au Groupement Axione-Bouygues Energies Services-Sobeca le 27 novembre 2013 ;

Vu que ce marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, de 101.2 millions d'euros sur sa durée maximale (48 mois) est imputé sur le chapitre **23** article **2315** du budget du SMOTHD ;

Vu que l'accélération du programme de déploiement du THD sur le territoire départemental de 10 à 7 ans a nécessité le remaniement technique du projet et induit des modifications périmétriques entre les secteurs d'interventions des marchés de travaux préalablement définis,

Considérant que pour permettre la prise en compte de ces adaptations, il s'avère utile de contractualiser un second marché de travaux pour assurer la réalisation de la deuxième phase des travaux de déploiement de la période 2017-2020,

Vu la délibération n°2015-06-01-06 du comité syndical d'installation du 1^{er} juin 2015, portant délégation d'attribution au bureau, en particulier son article **4. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES** en particulier le paragraphe **4.1** « Autorisation de signer les accords-cadres et marchés de service, de fournitures et de travaux relevant des procédures formalisées, ainsi que leurs avenants, et autres pièces modificatives et/ou celles prises en exécution desdits marché ou accords-cadres »,

Vu la délibération n° CS2015-12-02-05 du 2 décembre 2015 adoptant le budget primitif de l'exercice 2016,

Considérant qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 17 février 2016, afin de contractualiser un second marché de travaux qui permettra de finaliser le programme de déploiement de la fibre optique sur le département de l'Oise d'ici 2020,

Vu la délibération n° CS2016-31-03-07 du 31 mars 2016 se rapportant à l'adoption de la Décision Modificative n°1-2016,

Considérant qu'au regard des enjeux techniques et financiers induits par la passation d'un second marché de travaux, évalué à 95 Millions d'euros Hors Taxes, l'avis des membres du Comité Syndical a été sollicité sur le principe d'autoriser le Président à signer le Marché de Travaux, à l'issue de la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu le rapport d'analyse des offres de la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 22 septembre 2016, pour examiner les propositions des candidats ayant répondu à la procédure de consultation,

Considérant que les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont attribué à l'unanimité, le second marché de travaux au Groupement Axione-Bouygues Energies Services-Sobeca,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le second marché de travaux du Réseau d'initiative publique à Très Haut Débit de l'Oise, après avoir pris connaissance du compte rendu de séance de la commission d'appels d'offres invitée à se réunir le 22 septembre 2016 et en avoir débattu.

7. RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Vu le code des juridictions financières et notamment les articles L.243-5, ainsi que l'article R.241-18,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du syndicat mixte Oise très haut débit,

Vu la notification du 29 juillet 2015 de la Chambre régionale des comptes Nord-Pas de Calais-Picardie, du rapport d'observations définitives sur la gestion du syndicat, concernant les exercices 2013 et suivants,

Considérant qu'en application des conditions fixées par le code des relations entre le public et les administrations, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes pourra être publié et communiqué aux tiers qui en feront la demande, à l'issue de sa communication au Comité syndical,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives sur la gestion du syndicat concernant les exercices 2013 et suivants de la Chambre régionale des comptes Nord-Pas de Calais-Picardie et des pièces annexes, conformément aux dispositions visées ci-dessus.

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu le règlement budgétaire et financier du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit adopté par délibération du 3 octobre 2013,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit actualisé par délibération du 30 juin 2016,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvés par délibérations du 6 juin 2013 et modifiés par délibérations du 3 octobre 2013, du 24 septembre 2015, du 31 mars 2016 et du 30 juin 2016,

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics, administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L3312-, L4311-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales),

Vu le budget primitif 2016 et la décision modificative n° 1 approuvée le 30 juin 2016, ainsi que le tableau relatif à la programmation annuelle des dépenses d'investissement sur la période 2013-2021, adopté par délibération du 12 décembre 2013,

Considérant l'accélération du phasage du programme de déploiement dans sa troisième version validée lors du Comité syndical du 30 juin 2016,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE, des éléments figurant dans la note de synthèse relative au débat d'orientations budgétaires 2017, se rapportant à la programmation générale Oise Très Haut Débit jointe en annexe.

9. DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu le budget primitif 2016, adopté par délibération du 2 décembre 2015,

Vu le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 30 juin 2016, au cours de laquelle la volonté de l'assemblée délibérante de s'engager dans le projet de couverture de téléphonie mobile a été confirmée pour deux appels à projets de la Mission Très Haut Débit, par le biais de l'adoption des schémas de principe d'installation de nouveaux pylônes dans les secteurs définis dans les dossiers de soumission adoptés à cette occasion,

Vu la Décision modificative budgétaire n°1-2016, adoptée par délibération du 30 juin 2016,

Vu la décision de financement Plan France Très Haut Débit, Appel à projet « Zones Blanches Centres Bourgs » notifiée le 18 juillet 2016,

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire des crédits à affecter en dépenses d'investissement pour poursuivre les démarches nécessaires à l'accomplissement des projets d'installation de pylônes de téléphonie mobile retenus,

Considérant que dans le cadre de la passation des avenants relatifs aux conventions de financement des collectivités membres de droit, il y a lieu de prévoir des crédits en section d'exploitation permettant le remboursement des recettes perçues précédemment, sachant que les montants obtenus en section d'investissement seront défalqués du solde à percevoir,

Considérant que la société Oise Numérique, délégataire du réseau Très Haut Débit s'est acquittée auprès du syndicat des pénalités appliquées dans le cadre des retards de paiement constatés lors des versements de la part ferme de la redevance de délégation de service public,

Considérant que certains postes de dépenses d'exploitation du chapitre « 011-Charges à caractère général » peuvent être ajustés à la baisse à ce stade de l'exécution du budget,

Considérant la décision modificative N°2 de l'exercice 2016, telle que résumée ci-dessous :

Décision Modificative n°2-2016

Section d'Exploitation

– Recettes :

- Compte R7711 « débits et pénalités » 78 884,00 €

TOTAL

78 884,00 €

– Dépenses :

- Compte 6287 « remboursement de frais » -96 000,00 €
- Compte 6288 « autres services extérieurs » -88 455,23 €
- Compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » 263 339,23 €

TOTAL

78 884,00 €

Section d'Investissement

– Recettes :

- Compte R 1311 « subvention d'équipement Etat » 200 000 ,00 €

TOTAL

200 000,00 €

– Dépenses :

- Compte 2313 « constructions » : 200 000,00 €

TOTAL

200 000,00 €

Ces écritures budgétaires modificatives impliquent l'adaptation suivante de la présentation générale du budget 2016 en conséquence :

EXPLOITATION	Dépenses €	Recettes €
BP + DM 1 -2016	8 318 636,54	8 318 636,54
DM2-2016	78 884,00	78 884,00
S/TOTAL	8 397 520,54	8 397 520,54
INVESTISSEMENT	Dépenses €	Recettes €
BP + DM 1-2016	112 710 541,23	112 710 541,23
DM2-2016	200 000,00	200 000,00
S/TOTAL	112 910 541,23	112 910 541,23
TOTAL BUDGET + DM 2-2016	121 308 061,77	121 308 061,77

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter la Décision Modificatives N°2- 2016, telle que décrite ci-dessus et dont le détail est joint en annexe.

La séance est levée à 19 heures 48.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président du SMOTHD,

Jérôme BASCHER
 Vice-Président
 du Conseil départemental de l'Oise